

Conseil municipal | Séance du 16 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-10-16-13 | Tarifs des services publics locaux à compter du 1er novembre 2025 - Restauration municipale (hors restauration scolaire)
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole Auvray

Exposé des motifs :

Outre les repas servis dans le cadre du service de restauration scolaire, la ville assure, par l'intermédiaire de sa cuisine centrale, un certain nombre de prestations pour des publics adultes : restauration du personnel, restaurants seniors, portage de repas à domicile pour le CCAS, ...

Les tarifs de ces prestations, qui étaient régulièrement revalorisés par décision du maire, méritent aujourd'hui d'être revisités afin de mieux correspondre aux prestations assurées, de répondre à des nouveaux usages, comme le fait d'accueillir des extérieurs au sein du restaurant du personnel, et pour anticiper d'éventuelles évolutions des modalités d'encaissement sur le restaurant du personnel.

C'est pourquoi il est proposé une nouvelle grille tarifaire pour la Restauration municipale, étant précisé que les montants des tarifs existants sont maintenus au niveau qui avait été fixé dans la décision du maire en août 2025.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2024-06-27-15 du Conseil municipal adoptant une modification des grilles tarifaires 2024-2025 concernant le service de restauration scolaire,
- La décision du maire n°2025-05-39 actualisant les tarifs d'accès des Stéphanois aux services municipaux, notamment à la restauration scolaire, pour la saison 2025/2026,
- La décision du maire n°2025-08-60 du 27 août 2025,

Considérant :

- La nécessité d'actualiser la grille tarifaire pour les prestations de restauration délivrées par la cuisine centrale de la Ville à des publics adultes, afin de l'adapter à la réalité des prestations et des usages,

Décide :

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour le restaurant du personnel :

Tarifs sur le restaurant du personnel Roger-Salengro	Tarif TTC
<i>Tarifs appliqués aux agents ville/CCAS & stagiaires rémunérés & élus (selon formule au choix)</i>	
"Menu Complet" (5 composantes au choix : entrée + plat/garniture + laitage + dessert)	5,70 €
"Menu express" (4 composantes au choix : entrée + plat/garniture + fruit entier ou plat/garniture + laitage + dessert)	4,65 €
Formule repas à emporter/livree (formule type "menu express")	4,65 €
<i>Tarifs au détail:</i>	
Entrée ou Pâtisserie ou Dessert lacté	1,00 €
Plat avec sa garniture ou plat complet	3,50 €
Plat unique froid dressé (Assiette froide, salade composée,...)	4,10 €
Laitage simple ou fruit entier	0,50 €
Eau pétillante (33cl)	1,00 €
Boisson soft sans alcool (33cl)	1,00 €
<i>Droit d'accès appliqué aux extérieurs autorisés (majoration par passage)</i>	
Partenaires et intervenants occasionnels*	4,00 €
Partenaires conventionnés	3,00 €

* accompagnés par des agents municipaux

Il est précisé qu'une gratuité sera appliquée pour les repas consommés par les stagiaires non rémunérés accueillis par convention dans les services municipaux.

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour les adultes consommant des repas au sein des restaurants scolaires (hors agents de restauration et Atsem) :

Repas adultes servis en restaurant scolaire	Tarif TTC
Personnels Ville (hors ceux bénéficiant des avantages en nature ou gratuité), élus et stagiaires Ville	4,70 €
Personnels & stagiaires Education Nationale	7,40 €
Invité extérieur (dont Parent d'élève)	7,40 €

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour les adultes consommant des repas au sein des restaurants scolaires (hors agents de restauration et Atsem) :

Repas servis en restaurant scolaire pour les dispositifs conventionnés	Tarif TTC
Personnels éducatifs accompagnateur	4,70 €
Enfants des établissements conventionnés	Application du forfait annuel T8 adopté dans le cadre de la tarification solidaire

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour les adultes consommant des repas au sein des centres de loisirs (hors agents de restauration, animateurs, et Atsem) :

Repas adultes servis en restaurants centre de loisirs	Tarif TTC
Personnels Ville (hors avantage en nature ou gratuité), élus et stagiaires Ville	4,70 €
Invité extérieur	7,40 €

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs appliqués au CCAS pour les prestations de restauration en direction des publics seniors :

Repas seniors délivrés pour le compte du CCAS	Tarif TTC
Portage de repas à domicile : Déjeuner complet + collation du soir	11,00 €
Repas servi en restaurant sénior : Déjeuner complet	5,85 €

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs appliqués à des tiers extérieurs dotés de la personnalité morale (type associations et institutions publiques) pour les prestations de restauration type traiteur :

Prestations délivrées à des tiers extérieurs (personnes morales de type associations et institutions publiques)	Tarif TTC
Prestation de niveau 1	15,00 €
Prestation de niveau 2	19,00 €
Prestation de niveau 3	25,00 €
Prestation de niveau 4	29,00 €

Précise que :

- Les tarifs adoptés par cette délibération remplacent les tarifs qui avaient été adoptés par décision du maire n°2025-08-60 du 27 août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Nicole Auvray

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20251016-lmc140594-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2025